

La démocratie caricaturée

Un conseiller fédéral peut-il morigéner publiquement l'un de ses collègues? En critiquant Christoph Blocher qui s'est refusé à commenter les résultats de la votation sur les naturalisations, Pascal Couchepin a-t-il dérapé? Un magistrat est-il en droit de ne pas défendre activement devant le peuple la position du collège gouvernemental? De cette bisbille personnelle, les commentateurs ont un peu hâtivement conclu à une crise des institutions, à la fin du régime de concordance et à la possibilité, voire la nécessité de changer de mode de gouvernement. Or plus fondamentalement cette dispute, et c'est ce qui fait son intérêt, oblige à s'interroger sur la nature de la démocratie helvétique.

La Suisse fut autrefois qualifiée de « démocratie-témoin » par l'académicien André Siegfried. Nous aimons en effet nous prévaloir de la qualité particulière de nos institutions démocratiques, qualité qui découlerait en particulier des droits populaires. Cette qualité nous a conduits à « mythologiser » le peuple, pour reprendre l'expression de Pascal Couchepin. Doté d'un statut de quasi-droit divin, à l'instar du monarque d'autrefois, le peuple a toujours raison et ne se trompe jamais. Le peuple a parlé, le Conseil fédéral n'a rien à ajouter, il prend acte en conclut Christoph Blocher.

Cette conception de la démocratie est très réductrice. Elle fait bon marché de la séparation des pouvoirs et de la garantie des droits fondamentaux. Elle ignore la condition indispensable au bon fonctionnement de la démocratie, la délibé-

ration - échange de points de vue fondés en raison - qui permet la formation des opinions.

Dans un régime démocratique, tout pouvoir politique tire sa légitimité du peuple, directement ou indirectement. Mais le souverain ne dispose pas pour autant d'un pouvoir absolu, sans limites. Le débat démocratique obéit à des règles qui visent à équilibrer les pouvoirs et à protéger les minorités. Ainsi, pour modifier la Constitution, la majorité populaire doit trouver l'appui d'une majorité des cantons. Et la justice peut contredire une décision du peuple si cette dernière ne respecte pas un principe constitutionnel supérieur, par exemple en matière de naturalisation.

Quant au Conseil fédéral, il est parfaitement légitimé à défendre devant le peuple des décisions avalisées par le Parlement. Plus qu'un simple collège d'administrateurs aux ordres, il est l'organe de direction du pays, chargé de proposer une politique. Le peuple peut certes le désavouer, mais c'est ce débat permanent entre les autorités et le souverain qui donne vie à la démocratie. Et non le seul face à face du peuple avec lui-même et le résultat arithmétique de cette cogitation.

En prônant l'immédiateté populaire - le Parlement et le gouvernement trahiraient par principe la volonté du souverain - Blocher et sa formation politique dégradent la démocratie en une simple manifestation d'humeur, exempte de toute justification. Pascal Couchepin a donc raison d'affirmer qu'une telle conception est dangereuse pour la démocratie. JD

Dans ce numéro

Suite de notre dossier sur le projet RPT: le financement des tâches communes aux cantons et à la Confédération et le statut des villes.

Lire en pages 2 et 3

La loi sur les cellules souches permet de contrôler la recherche sans bloquer tout progrès.

Lire en page 5

Forum: le canton du Jura a fêté ses vingt-cinq ans.

Lire en page 6

Le concept d'Etat-nation à partir des réflexions de Ulrich Beck et Mondher Kilani.

Lire en page 8

Pour qu'autonomie rime avec efficience

Le fédéralisme, principe fondamental du régime politique helvétique. L'affirmation sonne bien, mais la réalité apparaît moins brillante. Au fil des décennies, la Confédération s'est vue confier de multiples tâches. Pour l'essentiel elle en délègue l'application aux cantons qui deviennent ainsi des sous-traitants de l'Etat central.

Lorsque Berne accorde son aide financière aux cantons pour la réalisation de tâches qui leur sont communes, elle impose des conditions nombreuses et détaillées qui réduisent d'autant l'autonomie d'action du bénéficiaire. Cette centralisation rampante annule l'un des avantages majeurs de la structure fédérale, à savoir la possibilité d'expérimenter. Par ailleurs les cantons, en particulier les moins riches, ont tendance à gonfler les projets subventionnés puisqu'ils sont indemnisés en pour-cent de la dépense. Ce mode de faire ne

favorise ni l'efficacité de l'action publique ni l'efficience des flux financiers: le respect des dispositions réglementaires prime la réalisation des objectifs et impose un lourd travail administratif; l'affectation optimale des moyens n'est pas garantie.

Financer la responsabilité

La RPT vise d'abord à clarifier la distribution des tâches entre la Confédération et les cantons et à faire concorder responsabilité et financement. Mais il reste des tâches communes: dix-sept selon le projet de RPT. Prenons l'exemple de l'entretien des forêts. Aujourd'hui la Confédération soutient près de 1800 projets différents. Chacun a été examiné par l'administration cantonale concernée et par l'office fédéral compétent. Et il n'est pas rare qu'un projet puisse bénéficier de plusieurs subventions simultanées, toujours en fonction

de son coût. Avec la RPT, l'entretien des forêts fera l'objet d'une approche globale. La Confédération fixera les objectifs stratégiques. Puis elle négociera une convention pluriannuelle de prestations avec chaque canton, convention qui précisera les objectifs particuliers et le montant global de la subvention accordée. Les résultats obtenus seront soumis à évaluation.

De cette manière, les cantons retrouveront à double titre une marge de manœuvre appréciable. D'abord par la négociation des objectifs opérationnels, ensuite par la liberté d'affectation des ressources financières obtenues. D'autre part ce mécanisme doit améliorer l'efficacité de l'action publique, centrée sur des objectifs à atteindre plus que sur des règles à respecter. En dissociant le montant de la subvention de celui de la dépense, il doit aussi stimuler l'efficience des moyens engagés. *jd*

Syndicats

La fusion fait la force

Au congrès fondateur de Bâle, le regroupement syndical, celui d'Unia, a été plébiscité. La réussite arithmétique, celle de l'addition des forces de chaque syndicat, les dizaines de milliers de membres de l'un plus les dizaines de l'autre est accomplie. Reste à passer de l'arithmétique à la dynamique.

Le premier défi est de conserver toutes les forces d'intervention sur le terrain tout en dégagant des moyens importants pour des tâches nouvelles de portée générale. Pour mémoire, rappelons l'insuffisance de la formation des représentants des travailleurs dans la gestion du second pilier, l'absence d'une politique exploitant l'influence que confèrent le placement et la gestion d'une fortune consi-

dérable qui est celle des travailleurs eux-mêmes. L'importance de la communication, donc de la presse syndicale, est aussi à prendre en compte par le nouveau syndicat.

De l'ancien régime sont à conserver l'esprit et l'originalité de chaque branche, si manifeste notamment dans l'apport de la FTMH. Or il est à craindre que le patronat ne profite de cette fusion pour prétendre ne plus se lier par des conventions collectives de branche, mais se contenter de discuter des accords d'entreprise. Unia ne pourra que s'opposer à cette tentative: le regroupement des forces syndicales ne signifie pas un affaiblissement du partenariat par branche.

La force numérique peut offrir une tentation d'intervenir priori-

tairement avec les outils de la démocratie directe. Souvent les syndicats ont tenté d'obtenir par voie d'initiatives populaires ce qu'ils ne pouvaient obtenir par la négociation. Mais cette voie, faute de majorité, s'est révélée infructueuse. On rappelle l'échec de l'initiative sur les 36 heures. On souhaite qu'Unia privilégie le terrain syndical, le recours aux instruments politiques, notamment le référendum qui reste la réponse légitime à l'influence patronale prépondérante sur les décisions gouvernementales. Reste à clarifier dans cette perspective la place dévolue à l'USS dont le rôle fédérateur, notamment en fonction des enjeux politiques, ne paraît plus clairement défini face à un poids lourd comme Unia. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Forum:
Claude Hauser

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Tout sauf le statu quo: les villes font le pari de la RPT

Confrontés à des dossiers aussi complexes que la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), les lobbies prennent la partie pour le tout. D'où la méfiance (exagérée?) des organisations des handicapés et la confiance (bien placée?) des associations de villes et communes. Le point sur les aspects urbains de la RPT.

Voilà dix ans qu'ont démarré les travaux en vue de la RPT. La Confédération et les cantons se sentaient initialement seuls concernés par ce grand chantier. Il aura fallu un article constitutionnel sur les communes et toute la persévérance du lobby des collectivités locales, emmené par l'Union des villes suisses (UVS) et renforcé par l'Association des communes suisses, pour que les chères « cellules de base de la démocratie » helvétique puissent faire valoir leur position.

Les villes enfin reconnues

Tant le Message adressé en 2001 aux Chambres fédérales que la multiple révision constitutionnelle soumise en votation le 28 novembre prochain font largement droit aux revendications des grandes - et moins grandes - communes. Mais l'expérience l'a maintes fois démontré: même une impérative affirmation de la volonté du constituant ne suffit pas à mettre le législateur au travail dans les meilleurs délais. Or la prise en compte des villes, communes et agglomé-

rations telle que prévue dans la Constitution dépend d'une part de la future législation fédérale et, d'autre part, de la mise en œuvre de la collaboration intercantonale ainsi que des mécanismes de péréquation intracantonale.

Des promesses à réaliser

Malgré ces obstacles et freins divers liés à un fédéralisme que le RPT ne suffira pas à réformer, l'UVS a pris fait et cause pour le projet. Non par naïveté ni par fidélité institutionnelle, mais parce qu'elle fait confiance à sa propre capacité, amplement démontrée, d'influer sur les processus parlementaires et consultatifs et de gagner progressivement les cantons, les plus urbanisés d'abord, à la cause de leurs propres villes. Il n'en faudra pas moins pour obtenir, le cas échéant, la réalisation dans les

années à venir de diverses promesses et intentions intégrées au projet de RPT, soit:

- la compensation des charges des villes centres, pour la première fois reconnues au niveau fédéral;
- l'indemnisation des centres urbains pour leurs prestations supra cantonales, via l'Accord-cadre intercantonal (ACI) en cours d'élaboration;
- l'inscription dans la future loi sur les subventions de l'obligation faite aux cantons (a) de soumettre à leurs villes et communes toute convention-programme touchant leurs intérêts et (b) de leur verser la part du subside fédéral qui leur revient, à titre d'indemnité pour les obligations qu'elles accomplissent;
- l'examen des différents systèmes de péréquation intracantonale, en tenant compte des effets, pour les collectivi-

tés locales, des changements induits au-dessus d'elles par la RPT, dans la répartition des charges financières entre la Confédération et les cantons;

- l'introduction de la norme constitutionnelle permettant à la Confédération d'affecter une partie du produit de l'impôt sur les huiles minérales au financement des transports publics d'agglomération (rattrapage d'Avanti).

Entre un statu quo parfaitement insatisfaisant et une très hypothétique alternative en forme d'harmonisation fiscale matérielle, les villes et les communes font le pari de la RPT, sachant pertinemment qu'une approbation le 28 novembre n'est qu'une étape dans la longue marche vers une véritable reconnaissance du « troisième échelon » de l'Etat fédératif suisse. *yj*

La famille de Betty Bossy

Avez-vous rencontré Betty Bossy en chair et en os? Impossible puisque c'est une figure publicitaire. A-t-elle une famille? On ne connaît que le prénom d'Anna chez un concurrent mais Marianne Berger, dans les années cinquante, était peut-être sa tante. Ce nom a contribué à la diffusion des produits d'une maison Maggi encore indépendante. Plus tôt, dans le premier tiers du siècle passé, « Madame Pochon qui fait du si bon café », parce que c'est du café Hag décaféiné, était peut-être sa grand-mère. Cette publicité avait provoqué la réaction d'une partie de la famille de ce nom, peu habituée à la personnalisation virtuelle de messages publicitaires. Actuellement personne s'étonne de l'utilisation de noms réels pour faire vendre. *cfp*

Politique d'asile, politique d'expulsion

Le contrôle des flux migratoires par des procédures administratives est indispensable mais la manière de les appliquer frise l'inacceptable.

Le conseiller fédéral Christoph Blocher avait toutes ses raisons de snober le symposium sur l'asile. La rencontre organisée par l'OSAR et le HCR débattait de l'Agenda pour la protection des réfugiés. Ce texte, daté de 2001 et signé par 126 Etats, reconnaît que les migrations massives sont d'abord d'origine économique. Mais la politique restrictive des pays riches pour contenir ces flux ne doit pas compromettre l'accueil des vrais réfugiés. Il préconise des campagnes de sensibilisation de l'opinion, une procédure

facilitée pour les requérants d'asile, une meilleure protection des femmes et des enfants.

Un tel programme cadre mal avec les révisions successives de la politique d'asile de la Suisse qui vise avant tout à écarter et expulser les « faux » réfugiés. Le contrôle des flux migratoires est bien sûr indispensable, car le pays, pas plus que l'Europe, ne peut accueillir toute la misère du monde. Mais il y a la manière. Elle atteint parfois l'inacceptable. C'est le cas notamment de la NEM, la procédure de non entrée en matière, que Christoph

Blocher entend élargir à de nouveaux requérants.

La procédure NEM part d'une bonne réflexion. Les requérants qui ne répondent manifestement pas aux critères pour obtenir l'asile ne doivent pas prendre racine en Suisse, dans l'attente du lent cheminement de la machine administrative, avant d'être renvoyés. Mais ce principe est appliqué aveuglément. Le requérant doit s'annoncer à Vallorbe ou dans les trois autres centres de premier accueil de Suisse. S'il est reconnu comme NEM, il a moins d'une semaine pour faire recours. Puis il est mis à

la porte du centre, muni d'un titre de transport valable un jour dans toute la Suisse. On lui signale quel canton pourrait l'aider à regagner son pays. Il doit alors se débrouiller pour s'adresser à l'autorité chargée de l'expulser. C'est conforme au principe de la répartition fédéraliste des tâches. Inutile de préciser que, pour une grande majorité, les requérants NEM disparaissent dans la nature et deviennent des clandestins. Mais la Confédération économique des frais d'entretien. La politique d'asile mérite d'autres réformes. Qui touchent à l'organisation de l'Etat. at

Récompense

Les fouineurs au grand jour

La Suisse romande a son grand prix de Champignon destiné aux plus beaux morceaux d'éloquence involontaire de nos élus.

Dans la même veine, des Alémaniques ont créé les « Big Brother Awards » qui récompensent - la citation en vaut la peine - toute personne ou institution s'étant distinguée par son mépris du droit fondamental à la protection de la sphère privée ou par sa promotion de la surveillance et du contrôle de personnes ou groupes de personnes.

On s'en doute, les promoteurs se recrutent autour de la *Wochezeitung* et des alterna-

tifs, ce qui n'empêche pas les parlementaires Cécile Buhlmann (Verts/LU) et Géraldine Savary (PSS/VD) de faire partie du jury. Les trophées ne sont pas des statuettes ou des coupes, mais des blocs de béton. Ces « Big Brother Awards » se répartissent en cinq catégories et ils ont été remis le 16 octobre dernier à Emmenbrücke.

Dans la catégorie « Etat », le vainqueur est le commandant de corps Hansruedi Fehrlin pour l'utilisation de drones de reconnaissance (petits avions sans pilotes). Grâce à eux, l'armée a repéré différentes infractions qui ne la concernaient en

rien. Dans la catégorie « business », le récipiendaire est Santésuisse pour la mise en place du système de facturation médicale Tarmed qui permet aux assurances maladie d'avoir accès à des données sensibles sur les patients.

Une récompense « lieu de travail » est attribuée au commandant de la police municipale de Zurich qui a surveillé les courriels reçus par ses collaborateurs durant l'été 2003 sans les en informer. Le prix « œuvre » est décerné, selon le jury, à un fouineur particulièrement obstiné. Cette année, il est décerné au conseiller national Joseph Leu (PDC/LU)

qui s'engage en permanence pour l'élargissement des possibilités de surveillance et des compétences de la police fédérale.

Ces « Big Brother Awards » sont attribués simultanément dans une vingtaine de pays. Malgré une présence romande symbolique dans le jury, les nominés sont exclusivement alémaniques. Il ne fait pas de doute qu'un prix consacré à notre coin de pays n'aurait aucune peine à trouver des candidats! Remarquons que les gagnants n'ont pas apprécié l'honneur qui leur est fait à sa juste valeur. Aucun ne s'est déplacé pour recevoir son prix. jg

Ne pas rompre avec le progrès

Le peuple se prononcera le 28 novembre prochain sur la loi relative à la recherche sur les cellules souches. Le parti socialiste reste partagé sur la question.

Douze oui, vingt-et-un non, dix-huit abstentions. Voilà le résultat des voix socialistes lors du vote final au Conseil national sur la loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS) en décembre 2003. On ne peut pas dire que la question fait l'unanimité au sein du groupe. Et lors du prochain congrès du PSS, ce week-end, les socialistes préconiseront vraisemblablement la liberté de vote, laissant à chacun le choix de sa morale et de son éthique. La loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires poserait des questions relevant plus d'une conception individuelle du monde. A chacun dès lors de tracer ses propres limites au domaine de la science. A chacun aussi de se poser la sempiternelle question : jusqu'où serais-je prêt à aller pour que des maladies aujourd'hui inguérissables ne le soient plus dans un avenir plus ou moins proche? Et plus fondamental encore : si cela m'arrivait à moi d'être atteint dans ma santé, qu'est-ce que je dirais, qu'est-ce que je voterais?

Une question éthique et politique

On peut bien sûr réduire le vote du 28 novembre à un simple examen de conscience. Mais ce serait une erreur. Car au-delà des questions éthiques, justifiées quand on touche au problème de la protection de la dignité humaine, la loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires s'inscrit dans le champ politique et exige par conséquent des réponses politiques.

La Suisse, comme la grande majorité des pays industrialisés, s'intéresse aux potentialités des cellules souches adultes et embryonnaires pour la recherche médicale. Les chercheuses et les chercheurs des universités suisses, par le biais du Fonds national, sont représentés au Forum international des cellules souches. La Suisse

participe et cofinance le sixième programme-cadre de l'Union européenne visant à promouvoir la recherche. Un des enjeux considérés comme prioritaires est la recherche sur les cellules souches. Et depuis deux ans, le Fonds national de la recherche scientifique a autorisé le lancement d'un travail à Genève sur des cellules souches embryonnaires. On pourrait bien sûr faire comme si de rien n'était, comme si le monde ne bougeait pas, comme si la science ne progressait pas. Interdire, ou plus confortable encore, fermer les yeux en faisant venir des cellules souches embryonnaires « étrangères ». C'est la situation qui prévaut actuellement. Une hypocrisie qui, à terme, conduirait les centres médicaux de renommée internationale que sont Genève, Lausanne, Bâle, Zurich, Bellinzzone ou Berne à être rayés de la carte de la recherche scientifique.

Une juste pesée d'intérêts

Si l'on considère au contraire que la recherche sur les cellules souches embryonnaires représente une piste prometteuse pour la guérison d'un certain nombre de maladies mortelles ou handicapantes, que la Suisse possède les infrastructures et les compétences capables de mener des projets scientifiques de qualité et que le débat sur la question ne peut être escamoté, alors fixons les règles, précisons le cadre, et faisons une loi qui détermine les libertés et les limites, qui autorise et qui protège. Ce n'est pas un blanc-seing, c'est une juste pesée d'intérêt. Dans le cas de la LRCS, les conditions d'utilisation des cellules souches embryonnaires sont strictes (lire *DP* no 1615). Pour la clarté du débat, précisons-les à nouveau. Le couple doit être clairement informé et donner son accord. Les projets de recherche ne sont autorisés que si les objectifs scientifiques ne peuvent être atteints autrement ; une commission d'éthique statue et doit don-

ner son feu vert. Toute commercialisation d'embryons est interdite, tout comme le clonage thérapeutique et la production d'embryons à des fins de recherche. Ajoutons enfin que l'article 119 de la Constitution fédérale veille de manière stricte à la protection de la dignité humaine, de la personnalité et de la famille et régleme les questions relatives aux embryons et au patrimoine génétique humain. L'arsenal législatif est donc détaillé et complet.

Garantir le bien commun

Le parti socialiste revendique, avec raison, le maintien du rôle de l'Etat dans les tâches de régulation sociale et de redistribution des richesses, conditions indispensables pour une société égalitaire. Pourquoi donc refuser de légiférer quand il s'agit du secteur de la recherche scientifique? Pourquoi laisser ce secteur aux seules lois du marché? C'est exactement ce que l'on fait en refusant la loi. La question est pourtant prioritaire. La recherche scientifique ne peut être abandonnée à elle-même ; ou alors seule une minorité de privilégiés profitera des progrès de la médecine, bravant les interdits ou les hypocrisies, passant les frontières pour bénéficier des licences étrangères. Pour que priment l'intérêt général et le bien commun, il est au contraire indispensable de cadrer le secteur de la science, de l'autoriser à se développer tout en garantissant à une société le respect de ses membres. Le parti socialiste, dans son histoire, s'est battu contre le déterminisme social. Aux dures lois de la nature et de la providence, il a opposé le progrès, l'amélioration des conditions de vie et de travail. La rupture de la gauche avec le progrès n'est pas une fatalité. La loi relative à la recherche sur les cellules souches nous permettrait d'en témoigner.

Géraldine Savary
Conseillère nationale PSS/VD

Le Jura a 25 ans... et après?

Claude Hauser

Professeur associé d'Histoire contemporaine, générale et suisse, Université de Fribourg

Un quart de siècle après le vote de reconnaissance du nouveau canton du Jura par le peuple suisse, l'heure était aux festivités officielles à Delémont. Une commémoration pas comme les autres, puisque largement lestée d'enjeux politiques liés à la persistance de la seconde Question jurassienne, consécutive à la cascade plébiscitaire des années 1970. Gestes symboliques, discours de circonstances et contacts informels entre responsables politiques ont émaillé la manifestation. Que peut-on en retenir?

Célébration du dialogue

Tout d'abord, un constat d'échec pour le répertoire d'action des militants du Bélier, dont le geste iconoclaste sur les restes du célèbre Fritz des Rangiers n'aura suscité que réprobation, ennui ou, au mieux, compréhension polie parmi les dirigeants séparatistes. Après les miettes du Fritz, les discours de circonstance. Heureuse surprise, il semble que les prises de parole de Delémont aient contribué à un certain déblocage politique. Le Mouvement Autonomiste Jurassien (MAJ) s'est senti reconnu par la Confédération: le président Deiss a rendu hommage aux « pères fondateurs » du jeune canton, aux premiers rangs desquels Roland Béguelin et Roger Schaffter. Quant au dialogue interjurassien, développé par l'Assemblée du même nom (AIJ) depuis une dizaine d'années, il a été salué comme une voie praticable en vue de la réconciliation souhaitée entre les deux communautés jurassiennes séparées. Au bilan, le groupe de pression que représente le MAJ et ses initiatives populaires volontaristes pour une réunification rapide s'est découvert une complémentarité avec les travaux de l'AIJ, institution médiatrice qui prétend travailler plus profondément au rapprochement des sociétés civiles divisées.

Même s'ils s'inscrivent dans un nouveau contexte institutionnel et apparaissent amplifiés par les effets régionaux déstructurants de la mondialisation, les problèmes auxquels sont confrontées les nouvelles générations de Jurassiens et Jurassiennes bernoises ne sont pas si différents de ceux qui ont conduit à l'affirmation identitaire puis à l'autonomie jurassienne: risque de dépopulation accru, emplois menacés, marginalisation d'une périphérie peu pourvue en voies de communication rapides. Pour espérer les résoudre, les acteurs concernés ont tout intérêt à accélérer la mise en œuvre des collaborations Nord-Sud, en gardant en point de mire un idéal d'unité dans la diversité des identités. De son côté, la Confédération se doit d'aller plus loin que les discours de circonstance, pour donner les moyens à cette région de faire autre chose que de survivre sur les marges. Des signaux politiques clairs consisteraient notamment en un soutien financier prioritaire à l'achèvement de la construction du réseau autoroutier transjuran, et en un engagement fédéral dans la réactivation du tronçon ferroviaire Boncourt/Delle-Belfort, qui ouvrirait au nord-ouest de la Suisse une porte jurassienne sur le réseau à grande vitesse français.

Utopie et pragmatisme

En fin de compte, le grand travail de mémoire, la mise à plat des préoccupations présentes et les essais de projection vers l'avenir réalisés durant cette année commémorative n'auront pas été vains. Par là même, l'idée reçue présentant le Jura et les Jurassiens d'aujourd'hui dépourvus de l'élan non-conformiste qui a fait l'originalité de leur culture politique dans les années 1960-1970 pourra être classée au rang des clichés. Le dialogue interjurassien comporte en effet une dimension utopique. Cette voie de rapprochement pragmatique qui n'exclut pas à terme une réunification n'est pas aussi conformiste que pourrait le faire croire sa mise en œuvre institutionnelle. C'est la première fois que les Jurassiens du

nord et du sud, ou du moins leurs représentants désignés ou élus, peuvent dialoguer directement, sous un arbitrage fédéral. Cette démarche est l'héritage d'un processus pensé au tout début des années 1970 par un professeur d'histoire bâlois plutôt non-conformiste, Herbert Lüthy, qui s'est déjà distingué en 1965 en suggérant vainement de se diriger vers la création de deux demi-cantons suisses, Jura-Nord et Jura-Sud, pour résoudre le problème jurassien. De même, sa « proposition pour le Jura », hostile à la voie plébiscitaire, ne trouva aucune résonance à l'époque. Appelant en médiateur et non sans humour les antagonistes à dépasser leurs « querelles d'Allemands », Lüthy souhaitait la constitution d'une assemblée jurassienne pour délibérer sur le statut du Jura, lui donner une forme juridique et le soumettre au peuple jurassien comme à celui de l'ancien canton.

Berne aux aguets

Une anecdote personnelle et révélatrice enfin: lors du vernissage officiel de l'exposition « Jura, éclats d'identité » au Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont, un monsieur d'un certain âge, présent à mes côtés, est sollicité par le personnel du musée pour inaugurer le livre d'or de l'exposition. Hésitant, il finit par accepter de déflorer le document-souvenir en remerciant simplement de l'accueil qui lui a été fait à cette occasion. Cette première signature est celle d'André Ory, ancien vice-chancelier du canton de Berne, directeur de l'Office cantonal de relations publiques chargé dans les années 1960 de la surveillance très serrée du dossier jurassien et de ses protagonistes. Quarante ans plus tôt, André Ory se trouvait déjà à Delémont, incognito, pour faire confidentiellement rapport au gouvernement bernois des faits et gestes des séparatistes célébrant la Fête du peuple jurassien...

Lire également

Claude Hauser, *L'aventure du Jura*, Antipodes et SHS, Lausanne, 2004.

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

Une ville fédérale sans français

Les francophones qui travaillent à Berne ne s'y installent plus.

Quel a été le dernier conseiller fédéral francophone résidant avec sa famille à Berne? On ne le saura probablement jamais. Les conseillers fédéraux ne sont pas obligés d'y déposer leurs papiers et n'y sont pas contribuables. Cela changera peut-être bientôt. Kurt Wasserfallen, directeur communal des finances et candidat radical à la mairie, voudrait pour la ville une part de leur revenu. Des pourparlers sont en cours.

Cet aspect fiscal concerne toujours moins les francophones occupés à Berne, car ils ne s'y installent que rarement. Une vue simplifiée de la statistique permettrait même de fixer quand le dernier francophone résidera dans la ville fédérale, en tenant compte de la diminution rapide révélée par les recensements fédéraux. Il y aura toujours des francophones à Berne, mais leur communauté subit une saignée qui se manifeste, par

exemple, par la disparition de la Librairie française qui avait été créée après la fermeture de la Librairie Payot, par la dissolution du Groupe socialiste romand fondé en 1913, par la réduction à huit parutions cette année du *Courrier de Berne*, qui fut longtemps hebdomadaire puis mensuel, par la diminution et le vieillissement des fidèles des paroisses francophones aussi bien réformée (dont le culte remonte à 1623) que catholique, plus récente. La difficulté de recrutement des sociétés romandes est réelle.

Pour prendre congé de ses membres, de la communauté romande et de la ville de Berne, le Groupe socialiste romand a publié un ultime numéro de son *Bulletin socialiste* fondé en 1948. Le dernier président, maintenant retraité de l'administration fédérale et domicilié à Vallorbe, constate que l'évolution est irréversible, que l'environnement bernois est devenu moins favorable

aux Romands. Il ajoute que la communauté romande a aussi sa part de responsabilité car « cultivant un élitisme culturel francophone qui la coupe du reste de la population, vivant en vase clos dans un monde qui semble appartenir au passé, elle donne parfois aux nouveaux venus l'impression d'atterrir sur une autre planète. » C'est en grande partie exact, mais quelle est la part de responsabilité des autorités qui n'ont pas compris qu'une ville fédérale doit être une ville ouverte pour ceux qu'elle accueille parce qu'ils doivent migrer?

Les problèmes nombreux posés aux travailleurs étrangers existaient déjà pour les confédérés qui viennent travailler à Berne. On leur a accordé quelques facilités mais insuffisantes. La plus grande mobilité multiplie le nombre des pendulaires et prive la ville de Berne et ses environs d'une possibilité de renforcer le lien confédéral. *cfp*

A la gloire des friches industrielles

La publication de *La Suisse et ses friches industrielles* par le département de Moritz Leuenberger (DETEC) confirme l'intérêt des collectivités publiques pour ces zones qui abritent d'anciennes usines aujourd'hui délaissées. A partir de ce rapport, des outils sont à l'étude pour rendre ces terrains plus attractifs sur le marché immobilier. En attendant leur élaboration, certaines entreprises développent des programmes de réaffectation sur les sites non pollués les plus intéressants. La reconversion de Zurich Ouest souvent érigée en modèle ou le programme *Integriertes Leben im Rontal* de Schindler S.A. attestent du dynamisme et des difficultés qu'elles rencontrent.

Dans la petite commune d'Ebikon, située à la périphérie de la ville de Lucerne, Schindler est propriétaire d'une parcelle aujourd'hui entièrement désaffectée de 120 000 mètres carrés où elle prévoit trois projets. Le premier, dans la partie sud, sera consacré à des bureaux; dans la partie nommée « Mittlerfeldern » sont prévus des logements et la partie nord accueillera le centre de loisirs et de commerces *EbiSquare*. Chacun de ces projets évolue indépendamment. En ce qui concerne les bureaux, les investisseurs ne manquent pas mais il est impensable, dans le contexte de surcapacité actuelle, d'envisager la construction sans garantir préalablement la lo-

cation des nouvelles surfaces administratives. A « Mittlerfeldern », bien que la caisse de pension lucernoise prévoit 72 logements, il reste encore beaucoup de terrains et les investisseurs ne se bousculent pas pour réaliser des immeubles aux abords d'une route cantonale très fréquentée.

Reste le projet phare *EbiSquare*, mené en partenariat par Schindler Holding et Nüesch Development AG. Conçu selon le même principe que *WESTside* à Berne, ce centre « ludocommercial » devrait offrir de nombreuses attractions comme un papillorama, une piscine et une grotte de plongée. Mais surtout, en plus des commerces qu'il s'agit encore d'intéresser à l'entreprise, le visiteur pourra profiter d'un décor grandiose. Un ciel artificiel surplombera la cour intérieure. Sur cet écran géant défileront des nuages, un orage éclatera. Des éclairs y zigzagueront tandis que des diffuseurs répandront une odeur de pluie! Dernier cri du marketing commercial, le concept est très simple: augmenter la durée de visite des acheteurs potentiels et attirer une clientèle suprarégionale. Les habitants de la commune d'Ebikon se prononceront le 28 octobre prochain sur la réalisation de cet ambitieux projet. Nul ne sait ce qui adviendra si le vote s'avère négatif car les promoteurs sont confiants: le rêve se vend bien! *cfp*

L'Etat sans nation

Ulrich Beck et Mondher Kilani, un sociologue et un anthropologue, examinent l'avènement d'une société cosmopolite.

La nation va disparaître. L'Etat peut s'en passer. Le lien inoxydable entre l'Etat et la nation se relâche. Le divorce se consomme au nom du cosmopolitisme. L'identité nationale fondée sur l'appartenance et l'exclusion - ou bien... ou bien - va laisser la place à la société globale des risques partagés. Les frontières perdent leur sens et leur fonction. Le territoire devient élastique. La communauté n'émerge plus du passé mais de l'action à venir.

Ulrich Beck - sociologue allemand, professeur à l'Université de Munich et auprès de la London School of Economics - critique l'équation entre société et nation, un territoire avec des frontières organisées en Etat. L'une ne se réduit pas à l'autre.

La réalité contemporaine échappe aux catégories exclusives, aux ensembles homogènes, aux identités antagonistes. Le lieu s'efface dans la polygamie des espaces. La perspective nationale surgit de l'exclusion de l'autre. Le cosmopolitisme en revanche intègre l'altérité, sans l'assimiler. L'Etat mondial sans centre, égal d'Internet, se fonde sur le dialogue constant entre les différences. Il ne les rejette pas en dehors de son périmètre, mais les incorpore, se transformant ainsi à son tour.

La peur à la place de Dieu

Les grands récits fondateurs ont perdu leur sens. Progrès, lutte des classes, nation ou Dieu font figure de bibelots poussiéreux. Seule la peur pousse encore les individus à s'associer au nom des dangers qu'il faut affronter. L'histoire commune ne détermine plus exclusivement identité et appartenance.

La projection collective dans le futur prend le dessus.

Ulrich Beck n'oublie pas de rappeler que le calcul des risques distingue déjà la modernité des périodes précédentes. L'Etat providence, en Europe, incarne à merveille la volonté de protéger les citoyens de toutes sortes de menaces. En revanche, les périls contemporains échappent au contrôle. Catastrophes écologiques, crises financières et terrorisme (les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis en sont l'emblème effrayant) accusent l'impuissance de la nation. Ils défient le monde globalisé en déstabilisant ses certitudes, héritage d'une époque vécue dans la séparation des blocs et l'affrontement idéologique. Le néo-libéralisme, malgré l'universalisme dont il se pare, n'est pas la solution. La vision d'un Etat à la fois minimaliste, à la botte du marché, et voué à la surveillance, sinon à la répression, sombre dans le paradoxe. A une économie sans bornes, libre de surfer sur les réseaux virtuels, répond une société grillagée où la démocratie fait les frais de la sécurité.

La nation ne peut pas satisfaire les exigences de la société du risque. Ulrich Beck est catégorique. Car elle confond autonomie et souveraineté contre la mondialisation économique, les échanges culturels, la coopération militaire, juridique ou technologique internationale. Or, la souveraineté a tout à gagner d'une réduction de l'autonomie nationale. L'action concertée des Etats ne peut que la renforcer. Une fois oubliée la fierté patriotique et le mythe de l'« alleingang », l'efficacité transnationale rejaillit sur le

pays et sur sa faculté de résoudre les problèmes internes.

Les ennemis de la société cosmopolite

« Un mélange hétérogène de nationalistes, d'anticapitalistes, d'écologistes de la démocratie nationale, mais aussi de xénophobes et de mouvements religieux fondamentalistes » fait de la résistance. En Suisse, l'UDC relaye habilement le refus de l'ouverture, la peur de l'autre, l'attachement viscéral à la démocratie directe, les revendications des laissés-pour-compte, la répulsion de la politique, sans parler des chauvins armés de drapeaux et cors des Alpes. Blocher et compagnie pillent sans états d'âme la détresse objective ou imaginaire de la population pour réaliser leur projet politique: verrouiller la société sur l'autel du peuple souverain et soustraire l'économie à toute régulation.

Cependant, selon Ulrich Beck, les succès à court terme des conservateurs préfigurent, à plus longue échéance, une coalition inédite des perdants et des gagnants de la globalisation. Syndicats, altermondialistes, Verts, défenseurs de la démocratie risquent de militer avec les multinationales, les marchés financiers, les organisations commerciales internationales pour un contrôle cosmopolite des risques, une fois ajournés les Etats-nations.

L'universalisme particulier à son tour, bien décrit par Mondher Kilani dans un ouvrage consacré à l'emprise des Etats-Unis sur le reste de la planète, entrave l'avènement de la société cosmopolite. L'hégémonie américaine monopolise les consciences

et les conditions matérielles de l'humanité. L'*American way of life* emporte la confrontation critique. L'exclusion frappe les opposants acculés à leur identité malfaisante. Le fondamentalisme islamique serait alors la face cachée de l'impérialisme américain. Les déclarations en faveur de la démocratie, des droits humains, de la justice, de l'humanitarisme, armé s'il le faut, dissimulent à peine l'indulgence stratégique à l'égard « de toutes les formes de tribalisme, d'ethnicisme et d'autoritarisme » pour autant qu'elles servent les intérêts géopolitiques des Etats-Unis.

C'est pourquoi, Ulrich Beck plaide pour un universalisme contextualisé. Une perspective qui tient compte de l'altérité et du mélange. Où la version occidentale des droits humains, notamment, n'affirme pas sa supériorité, son unicité et sa validité universelle. Mais reconnaissant l'existence d'autres conceptions tout aussi légitimes, elle s'engage dans un dialogue critique avec les autres populations, les autres cultures, les autres religions, afin de dégager des droits communs, partagés. « Utiles » synthétise Ulrich Beck. Sans tomber dans un relativisme mal compris et sans céder non plus à la tentation des croisades contre les « barbares ». *md*

Ulrich Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Aubier, Paris, 2003.

Mondher Kilani, *L'universalisme américain et les banlieues de l'humanité*, Ed. Payot, Lausanne, 2002.